

# **DONNEZ AUX DROITS FORCE DE LOI DÉFENDEZ LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

## **EXIGEONS LA DIGNITÉ**

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public

IOR 51/005/2010

ÉFAI

Août 2010



Des membres d'Amnesty International Inde rejoignent des survivants de la catastrophe de Bhopal (1984), à la fin d'une marche de 800 km de Bhopal à Delhi. Des milliers de gens ont été tués par la fuite de gaz de l'usine de pesticides Union Carbide. Plus de 100 000 personnes continuent de souffrir de problèmes de santé.

© Amnesty International

Imaginez qu'une entreprise a pollué votre approvisionnement en eau, au point de la rendre non potable, et vous ne pouvez rien faire contre cela. Votre enfant ne peut pas recevoir d'éducation du fait de vos origines, mais personne ne vous écoute quand vous invoquez l'égalité des chances.

Pour trop de gens, les droits à un logement convenable, à l'alimentation, à l'eau, à la santé, au travail et à l'éducation sont bafoués quotidiennement. Trop souvent, les gouvernements n'ont produit que des beaux discours concernant leur obligation de garantir pour tous les droits économiques, sociaux et culturels.

Tous les gouvernements se sont engagés à réduire la pauvreté et à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, définis par les Nations unies. Mais les gens pauvres voient souvent leurs droits bafoués et n'ont généralement pas la possibilité de demander aux gouvernements de rendre des comptes.

Le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) crée un nouveau mécanisme international donnant aux personnes lésées qui n'ont pas pu obtenir un recours au niveau national la chance d'obtenir justice au niveau international (via les Nations unies). Le protocole doit être ratifié par les gouvernements pour devenir contraignant d'un point de vue légal.

Dites à votre gouvernement que s'il veut vraiment garantir l'accès à la justice pour tous les droits humains, et réduire la pauvreté, il doit ratifier ce protocole.

Amnesty International fait partie de la Coalition des ONG pour un protocole facultatif au PIDESC.



© iStockphoto.com/arturbo

**Madame, Monsieur,**

Je vous exhorte à garantir que toutes les victimes d'atteintes aux droits humains puissent accéder à des recours efficaces. Pour cela, vous devez ratifier le protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

De la sorte, votre pays démontrera qu'il s'engage clairement en faveur des personnes vivant dans la pauvreté, pour que celles-ci puissent accéder à la justice et demander des comptes à leur gouvernement lorsque leurs droits sont bafoués. Il renforcera également la reconnaissance et l'application légales des droits économiques, sociaux et culturels, au niveau national et partout dans le monde.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

**Nom :**

**Adresse :**